

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### 12 DÉCEMBRE 2025

## Les établissements peuvent devenir des Habitats intermédiaires

Sur proposition de l'AD-PA, le conseil de la CNSA a adopté un amendement à son texte voté le mois dernier sur l'habitat intermédiaire indiquant que « les établissements pour personnes âgées volontaires peuvent se transformer en domiciles regroupés et ainsi devenir des habitats intermédiaires et des alternatives avec modèle classique » ; les établissements peuvent évoluer fondamentalement au service des personnes âgées et de leur autodétermination quelle que soit leur vulnérabilité.

C'est un pas décisif pour l'avenir des établissements et ceux qui y habitent

Par ailleurs la ministre Charlotte-Parmentier Lecoq a passé un très long moment avec le Conseil indiquant qu'elle présentera très prochainement un plan grand âge ; à propos de l'autodétermination elle a évoqué la nécessité d'un changement profond de société.

Cette présentation de la ministre et son sens de l'écoute ont satisfait l'AD-PA même si l'insuffisance des financements reste l'inquiétude majeure de l'association ; en témoignent la suppression du fonds d'urgence aux établissements et services à domicile et les augmentations insuffisantes des budgets pour 2026.

Pierre ROUX  
Pascal CHAMPVERT



Téléchargez  
notre plateforme  
[plateforme.ad-pa.fr](http://plateforme.ad-pa.fr)

CONTACT PRESSE : Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - [s.bach@ad-pa.fr](mailto:s.bach@ad-pa.fr)

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur :  
LinkedIn : [linkedin.com/company/ad-pa/](https://linkedin.com/company/ad-pa/)